

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020**

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en  
séance extraordinaire ce 24 août 2020 à 18 h 30  
par voie téléphonique.**

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absent : Jean-Paul Pelletier, conseiller.

L'avis de convocation a été signifié au membre du conseil absent.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 26 août 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - règlement no 2020-214
2. Demande d'usage conditionnel - S. Barlow
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**2020-08-223**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-08-224

**Résolution adoptant le certificat de la secrétaire-trésorière**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que le certificat de la secrétaire-trésorière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement no 2020-214 soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le conseiller Jean-Paul Pelletier se joint à la téléconférence à 18 h 37.

2020-08-225

**Projet de Steeve Barlow - 6<sup>e</sup> Rang - résidence liée à un projet agricole à temps partiel**

Attendu que la MRC de L'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, décision #373898);

Attendu que cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son Comité régional agricole, puis d'appuyer par le conseil de maires tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elle est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel;

Attendu que la MRC de L'Érable a appuyé le projet de Steeve Barlow de résidence liée à un projet agricole à temps partiel dont le lot visé par le projet est le lot 299, canton d'Halifax par sa résolution numéro 2020-04-093 adoptée le 22 avril 2020;

Attendu que Steeve Barlow a ensuite déposé auprès de la Municipalité pour le lot 299, canton d'Halifax, sur le 6<sup>e</sup> rang une demande de permis et d'autorisation pour un usage conditionnel résidentiel encadré par le règlement no 2018-179 relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Ferdinand adopté le 6 août 2018;

Attendu que le règlement no 2018-179 relatif aux usages conditionnels vise à permettre la construction de nouvelles habitations en territoire agricole et forestier conditionnellement à ce qu'elles soient liées à des projets agricoles et/ou forestiers;

Attendu que le projet de Steeve Barlow vise la construction d'une résidence unifamiliale d'une superficie totale d'environ 136,75 mètres carrés reliée à un projet de production et de vente au détail de sirop d'érable et de produits transformés, d'exploitation du potentiel forestier et d'élevage de bouvillons au pâturage;

Attendu que le présent projet respecte l'ensemble des critères d'évaluation contenus dans le règlement no 2018-179 relatif aux usages conditionnels;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal et que suite à sa rencontre du 30 juillet 2020 sa recommandation est favorable pour le présent projet;

Attendu que le conseil a donné la possibilité à tout intéressé désirant se faire entendre de lui transmettre ses commentaires écrits par courriel ou par courrier suivant l'avis public du 7 août 2020;

En conséquence il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand appuie le projet de Steeve Barlow soit la construction d'une résidence unifamiliale d'une superficie d'environ 136,75 mètres carrés, reliée à un projet agricole à temps partiel dont le lot visé par le projet est le lot 299, canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune question

2020-08-226

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 39. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.